

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf,
le 4 octobre

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde
Dûment convoqué le 26 septembre 2019
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Annabelle DAVID, Geneviève CHEVALLIER, Line CHASSAC ;
Mrs Philippe CACLIN, Claude JUCHAULT, Etienne PISTRE, Alain LAURENT, Yannick
MÉCHIN, Jacques PHELIPPEAU, Christophe JOFFRIT, Luc LAPEYRE, Cyril FAVRIOU,
Alain FRITSCH, David BAUDOIN, Michel TRICOCHÉ, Sébastien WATRIN.

Etaient absents excusés :

Mme Marie-Christine GROLLEAU a donné procuration à Philippe CACLIN
M Vincent PALLUAU a donné procuration à Yannick MECHIN
Mrs Bruno HAUDEBAULT et Vincent BACON
Mme Marie ESTIOT

Secrétaire :

M Etienne PISTRE a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Délibérations :
 - o Validation des modifications des statuts du SIVOS
 - o Intention sur les projets éoliens
 - o Régularisation et actualisation des statuts de la CCMP
 - o Contrat d'adhésion à l'ASSEDIC
 - o Tarification des repas pour la fête des champignons
- Informations diverses :
 - o Fête des champignons
 - o Etude Taxe/Redevance pour les OM
 - o Suivi des travaux :
 - Voirie, ACCEMPSS, devis
- Questions diverses :
 - o Coupons sport et culture
 - o Signalétique parking/aménagement bourg de Prailles
 - o Bulletin municipal 2020
 - o Etude perte d'activité du multiservice pendant les travaux
 - o Etude d'une boutique éphémère en décembre
 - o Date à fixer avec les futurs candidats aux élections municipales.

Mme la maire remercie M Sébastien BELAUD présent en tant qu'auditeur libre.

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté.

Rappel : un devis pour l'acquisition d'un défibrillateur doit être demandé auprès des Ets Viaud.

I Délibérations :

1) Modification des statuts du SIVOS :

La dernière réunion s'est passée dans le calme, les deux communes ont accepté le retrait de la gestion de la facturation des repas. Dans le cadre de leur nouvelle sectorisation scolaire, la commune d'Aigondigné envisage de rattacher le village de Montailon à l'école d'Aigonnay. La facturation sur Aigonnay passera au quotient familial sans pour autant pénaliser les parents de Prailles La Couarde.

Mme la Maire rappelle que le SIVOS a modifié ses statuts en retirant la gestion de la facturation des repas et que la commune doit valider cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, entérine la décision du conseil syndical du SIVOS du 11 septembre 2019 en acceptant le retrait de la facturation des repas à compter du 1^{er} janvier 2020.

2) Intention sur les projets éoliens :

M Caclin fait savoir que la Communauté de communes a lancé un sondage à l'intention de toutes les communes afin de connaître leur position notamment sur les projets éoliens. Une quarantaine de communes ont répondu à ce jour sur 62.

M Caclin rappelle que, sur la Couarde, un avis favorable a été émis pour la réalisation d'une étude mais pas sur les travaux.

Une DP a été déposée pour poser un mât de mesure.

Le projet de JPEE prévoit l'installation de 5 à 6 éoliennes réparties entre la Couarde et Exoudun.

La décision finale interviendra après le résultat de l'étude.

Un contact sera pris avec JPEE afin qu'ils viennent présenter leur projet au conseil municipal.

M Caclin présente la carte actuelle de répartition des parcs éoliens sur la Communauté de Communes du Mellois en Poitou.

Après échanges, le conseil municipal se positionne pour les énergies renouvelables mais n'acceptera les études qu'au cas par cas sur son territoire ou sur les communes voisines.

3) Régularisation et actualisation des statuts de la CCMP :

Dans la continuité de ce renforcement engagé dès le 1^{er} janvier 2017, il convient aujourd'hui de procéder à une régularisation administrative et une actualisation des statuts de Mellois en Poitou afin de se mettre en conformité avec :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et la Loi de Finances n°2018-1317 du 28 décembre 2018 ,
- Les débats et les délibérations adoptées qui se sont tenus au cours des derniers mois en bureau et conseil communautaire concernant :
 - o le transport des élèves vers les piscines (extension vers les écoles communales),

- la qualité d'autorité organisatrice des transports scolaires de la communauté de communes pour les écoles communales (suppression à compter du 1^{er} septembre 2020),
- la prise de compétence « Hors GEMAPI sur le périmètre du SYMBO »,
- la prise de compétences « Infrastructures de charges en lien avec le SIEDS »,
- la maîtrise d'ouvrage communale pour l'entretien et la signalétique des chemins de randonnée

Cette démarche atteste d'une volonté de Mellois en Poitou de se doter, à travers ses statuts, d'un outil de développement de son territoire.

Madame la maire rappelle que les communes doivent approuver les nouveaux statuts sous trois mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire. A défaut de réponse dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve la modification des statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou.

4) Contrat adhésion ASSEDIC :

Suite à la création de la commune de PRAILLES LA COUARDE, Mme la Maire fait savoir qu'un nouveau contrat d'adhésion à l'ASSEDIC doit être signé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise Mme la maire à signer le contrat d'adhésion.

5) Terrain la Couarde :

M Caclin, Maire délégué de la commune de La Couarde, fait savoir que le conseil municipal de La Couarde avait délibéré le 19 janvier 2018 en approuvant l'acquisition de la parcelle C 0794 pour un montant de 100 € net vendeur et la vente pour un montant de 100 € net de la parcelle C 803 afin de permettre au propriétaire voisin l'implantation d'une filière compacte pour son assainissement ; les charges de bornage et de notaire étant supportées par l'acquéreur.

Mme la Maire fait savoir que lors de la fusion, les conseillers municipaux se sont prononcés pour la continuité des dossiers précédemment instruits par les communes initiales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, l'acquisition de la parcelle C 794 pour un montant de 100 € ainsi que la vente de la parcelle C 803 pour un montant de 100 € et autorise Mme la Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

La présente délibération sera à transmettre à l'étude notariale chargée d'établir les actes.

6) Tarifs repas fête des champignons :

Mme la maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le prix des tarifs des repas à appliquer pour la fête des champignons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, d'appliquer les tarifs suivants : Adulte : 15 € Enfants -12 ans : 7 €

II Informations diverses :

- Inauguration de la structure multisport :

Les tournois de foot et basket sont prévus à partir de 14 h. Un goûter sera offert dans l'après-midi.

L'inauguration officielle aura lieu à 18 h 30 et sera suivi d'un vin d'honneur.

- Fête des champignons :

Les inscriptions pour le repas de dimanche midi sont complètes.

M Méchin fait savoir qu'il y a besoin de bénévoles pour la mise en place dès 7 h 30 et pour le rangement vers 18 h le dimanche 13.

Jeudi 10 octobre aura lieu à Melle dans le cadre des conférences scientifiques liées à la biodiversité deux présentations : la culture de la truffe noire en Poitou et Charentes et le rôle des champignons dans la conquête des écosystèmes continentaux de la planète.

Dimanche 13 octobre à la Maison Peleboise à la Couarde, exposition mycologique, exposition des trufficulteurs des Deux-Sèvres, marché de produits locaux et démonstrations de savoir-faire.

- Etude Taxe/Redevance Ordures Ménagères :

Une étude a été réalisée par NALDEO pour la communauté de communes.

Une réorganisation de la technique de collecte est proposée sans coût supplémentaire.

Avec le nouveau mode de collecte le coût des ramassages passerait de 2811031 € à 2700090 €.

Sur l'ensemble du territoire, il y aurait par groupe de maisons des bacs collectifs, un pour les ordures ménagères et un autre pour les emballages ménagers.

Les emplacements seront à définir en concertation avec chaque commune.

Les points d'apports volontaires pour le papier et le verre seraient maintenus.

Il y aurait un accompagnement communautaire pour l'aménagement paysager des points de collecte.

La facturation reste à définir soit la taxe (rattachée à la valeur locative des propriétés) soit la redevance (facturation au foyer ou à l'occupant) ; vote au prochain conseil de la CCMP le 14 octobre.

Le calcul à la taxe se fait selon le rapport suivant :

50 % de la valeur locative de la TF x 13.28 %.

Pour un passage à la REOM tous les habitants de la CCMP seraient impactés financièrement, pour le passage à la TEOM seuls les habitants de l'ancienne communauté de communes de Cœur du Poitou seraient impactés.

- Suivi des travaux :

- ❖ Voirie : M Phelippeau fait savoir que les travaux (débernage, clôture parking des employés, montage des tivolis pour la fête des champignons) seront effectués par l'ACEMPSS du 10 au 17 octobre.

- ❖ Etude de devis : Mme la maire présente le devis de store pour les portes et fenêtres des écoles et du restaurant scolaire.

Il est décidé d'accepter le devis des stores des classes de CP et PS et de la garderie pour un montant de 3838.02 € ttc ; Les travaux au restaurant scolaire sont repoussés en 2020.

Un devis d'isolation phonique va être demandé pour le restaurant scolaire, la salle de la cantine à la Couarde et la salle des jeunes à Prailles.

- ❖ Maison peleboise : le revêtement du sol du couloir et des douches doit être changé. Une expertise doit être demandée auprès de la SMACL (les travaux datant de 2015).

Le moteur de la VMC va être changé par l'entreprise Seguin pour un montant de 600 € ttc.

- ❖ Logement locatif 5 cour du petit bourg : la baignoire percée est à changer, la VMC est en panne et le câble du vasistas doit être réparé.
Un devis pour installer une douche va être demandé et M Naud sera chargé de poser la faïence et la VMC.
- ❖ Travaux d'enfouissement des réseaux : L'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et le changement de la canalisation du réseau d'eau potable seront effectués simultanément rue du petit bourg et rue des écoles. L'accès au multiservice sera maintenu tout le temps des travaux.
M Massé, le maître d'œuvre, a fait savoir qu'Imotep 17 est en liquidation judiciaire ; il va prendre contact avec une autre entreprise et un avenant de sous-traitance sera signé.

III Questions diverses :

- Coupons sport : 27 coupons ont été distribués à ce jour.
Il faut commander un nouveau carnet de coupons sport à l'ANCV.
- Signalétique du parking après l'aménagement du bourg :
La commission voirie se réunira le 24 octobre à 18 h.
- Bulletin municipal 2020 :
La commission communication se réunira le 16 octobre à 18 h 30.
- Boutique éphémère :
Mme la maire souhaiterait ouvrir un temps d'exposition en décembre pour des boutiques éphémères peut-être à l'ancienne cantine de La Couarde.
Après réflexion, l'APE sera contactée afin d'inclure cette démarche au marché de Noël du 13 décembre.
- Congrès des maires :
Il aura lieu les 16.20 et 21 novembre.
Mme la maire et M Caclin souhaitent y participer. Les frais d'adhésions seront pris en charge par la collectivité.
- CAUE (dossier extension cimetièrre) :
Mme Henriot du CAUE n'est pas disponible avant janvier 2020.
Elle a confirmé que la participation gratuite du CAUE comprendrait la réalisation du cahier des charges.
- Recensement :
Il aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020 sur la nouvelle commune.
3 agents devront être recrutés pour la période.
- Remplacement du personnel :
La confirmation de l'intervention d'une secrétaire le lundi et le vendredi après-midi est attendue.
- Formation prévention :

Mme la maire fait savoir qu'elle a assisté à la journée de formation sur la prévention avec Philippe Naud organisée par le CDG.

Elle propose de prendre contact avec l'association ATTC afin qu'elle intervienne sur les relations humaines et la gestion des conflits pour un coût de 500 € les deux heures. Elle pourrait se déplacer un mercredi de Janvier.

- Réunion préparatoire avec les futurs candidats :
La rencontre se fera le 26 octobre à 10 h 30.

- Prochains conseils municipaux :

8 novembre 2019
13 décembre 2019
17 janvier 2020
21 février 2020

Les vœux du maire pourraient avoir lieu le samedi 11 janvier si la maison peleboise est libre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le maire,

le secrétaire,

les membres,